

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 JANVIER 2017

Le 23 janvier 2017, à 18h00, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 19 janvier 2017.

Etaient Présents : Mmes DURAND - BARTH – CHAMPION
MM GARDANT – CERVINO – VINCENT

Absent : M.GARGIULO

Excusés : Mme BRIEND ayant donné procuration à Mme CHAMPION
Mme NEVISSAS ayant donné procuration à Mme DURAND

Secrétaire de séance : Mme Louise CHAMPION

Délibération pour désigner le délégué titulaire et son suppléant au Syndicat Mixte Ardèche Claire

Suite au départ de la commune de Lanas de la communauté de communes du Vinobre, le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il y a lieu de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant au Comité Syndical du Syndicat Mixte Ardèche Claire pour représenter la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- NOMME les délégués suivants au Comité Syndical Mixte Ardèche Claire :
 - o Un délégué titulaire : Marie-Christine DURAND
 - o Un délégué suppléant : Sébastien GARGIULO

Délibération pour désigner le délégué titulaire et son suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche.

Suite au départ de la commune de Lanas de la communauté de communes du Vinobre, le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il y a lieu de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche pour représenter la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- NOMME les délégués suivants à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche:
 - o Un délégué titulaire : Pascal VINCENT
 - o Un délégué suppléant : Jean-Jacques GARDANT

Délibération proposant la suppression du CCAS sans modifier les actions dévolues du CCAS mais en transférant le budget du CCAS dans celui de la commune.

Le maire expose au conseil municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500

habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

Soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.

Soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Vu l'article L 123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré,

- Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de dissoudre le CCAS. Cette mesure est applicable au 1^{er} janvier 2017. Le conseil exercera directement cette compétence accompagné par la commission de membres extérieurs. Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

Point sur l'adhésion à la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche : nomination des représentants aux diverses commissions, avis sur les modes de collecte des ordures ménagères sur le territoire de la communauté, PLUI (Plan Local d'urbanisme Intercommunal) et impact sur notre PLU.

Le Conseil Municipal nomme des représentants aux différentes commissions de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.

Le calendrier des nouveaux jours de collecte va être distribué. Avis favorable du Conseil Municipal pour le ramassage des ordures ménagères sur des points collectifs. Une réflexion sera menée pour délimiter les points possibles dans le village. Plateforme des déchets verts à RUOMS.

Adoption du PLUI par le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche.

Agenda partagé pour les animations, une réunion avec les associations et le responsable des Gorges de l'Ardèche sera programmée début février.

9 Mars 2017 à 18h : le Conseil Communautaire des Gorges se réunira à Lanas avec l'ensemble du Conseil Municipal.

Travaux en cours : parking « Papillon »

Les travaux de réfection du parking « Papillon » ont dû être interrompus à cause du froid. Il reste à faire les couches de part et d'autre des toilettes. Rien n'est terminé particulièrement sur la présence d'une seule grille d'évacuation dans le caniveau. L'entreprise DUROCH a dû intervenir pour déboucher notre réseau d'eau pluviale. Ceci nous permet de faire un constat sur certains points où le réseau d'eau pluviale se mêle au réseau d'eau usée.

Dossiers en cours : site internet, Enclos, sirène SIAP, défibrillateur

- Le site internet est toujours en cours de construction et est accessible sur lanas.fr.
- Enclos : Une subvention du GAL3, programme LEADER Européen a été obtenue à hauteur approximative de 80% pour l'ensemble du projet de l'Enclos .
- Sirène SIAP : Possibilité de se joindre avec Saint-Maurice d'Ardèche et de partager les frais, dossier en cours.
- Défibrillateur : la maintenance du défibrillateur sur la commune a été effectuée. Celui-ci ne sera plus sous garantie fin 2017.

DIVERS

- Un habitant de Lanas s'est proposé de ranger les vieilles archives de la commune, le conseil municipal est favorable.
- Une proposition de cours de Yoga a été faite à la commune par une association extérieure. Le Conseil est favorable pour la rentrée 2017.
- Logement communal : Problème de chaudière, la commune a fait faire quelques réparations.
- Prochain conseil municipal prévu le mercredi 1^{er} mars 2017 à 18h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25

DURAND Marie-Christine

NEVISSAS Marlène

GARDANT Jean-Jacques

BARTH Marie-Jeanne

VINCENT Pascal

CERVINO Vincent

CHAMPION Louise

BRIEND Gaëlle

GARGIULO Sébastien